

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Tank Newco par Standard Investment

Le 25 octobre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (ci-après, « l'Autorité ») a approuvé l'acquisition de Tank Newco par Standard Investment.

La concentration a été notifiée le 16 octobre 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Standard Investment fait partie de la société d'investissement Standard Investment Fund, qui se concentre principalement sur les investissements dans des entreprises de taille moyenne au Benelux et en Europe du Nord. Le portefeuille d'investissements de Standard Investment Fund comprend une gamme d'entreprises actives sur différents marchés et dans différents secteurs, principalement aux Pays-Bas.

Tank Newco est l'une des sociétés holding financières du groupe Verwater. Tank Newco n'exerce aucune activité opérationnelle. Le groupe Verwater est actif – via différentes entités juridiques – en tant qu'entrepreneur dans les installations (pétro)chimiques, avec une spécialisation dans la maintenance et la construction de réservoirs. En outre, le groupe Verwater est également actif en tant qu'entrepreneur et prestataire de services pour d'autres travaux tels que les travaux civils, les travaux de tuyauterie, l'ingénierie et l'automatisation (E&A), l'électricité et l'instrumentation (E&I), la construction de panneaux, les arrêts techniques (turnarounds), le revêtement protecteur, le levage de réservoirs et l'ingénierie.

La connaissance technique, l'expérience et la réputation de Verwater, ainsi que la demande à long terme du marché pour la maintenance de réservoirs (pétro)chimiques dans la région ARA, sont les principales raisons qui ont motivé Standard Investment à décider de cette acquisition.

Dans sa décision du 25 octobre 2024, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : +32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site web : www.bma-abc.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).